



## Électricité normes

-----  
Par Celia

Bonjour,  
Mon compagnon a arraché une prise électrique en déplaçant notre canapé. Maintenant c'est la moitié des prises de notre appartement qui ne fonctionnent plus ? Nous avons tenté de changer la prise et nous sommes tombés sur 3 fils de la même couleur (gris), l'immeuble est vieux et date d'avant 1970, nous y habitons depuis bientôt 7 ans. Nous nous posons plusieurs questions :

1 - la couleur des fils étant la même il est évident que la norme nfc 15-100 n'est pas respecté? De ce fait, est-ce à la charge du propriétaire ?

2 - Est ce que le fait d'avoir touché à la prise nous met en porte à faux ?

Merci,  
Célia

-----  
Par isernon

bonjour,

selon le code civil, c'est celui qui cause un dommage qui doit le réparer.

Faites appel à un électricien, ce sera plus rapide.

Salutations

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Arracher la prise a peut être fait sauter certains fusibles.  
Faites appel à un électricien pour réparer.  
Cette réparation n'est pas à la charge du bailleur.

cf article 7 de la loi n°89-462

Le locataire est obligé :

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

-----  
Par janus2

1 - la couleur des fils étant la même il est évident que la norme nfc 15-100 n'est pas respecté? De ce fait, est-ce à la charge du propriétaire ?

Bonjour,  
Une norme n'est jamais rétroactive. L'installation électrique est censée répondre aux normes en vigueur au moment de sa construction (ou dernière rénovation totale).

La norme C15-100 a connu de nombreuses évolutions et en connait encore régulièrement. Heureusement que l'on n'est pas obligé de modifier les installations à chaque évolution de la norme.